

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 26 MARS 2024 A 19H00

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le **26 MARS A 19H00**

Extrait affiché le :
8 avril 2024

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

2ème séance 2024

Présents : M. le Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Remboursement à l'US Raon
De frais liés à la sécurité.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. COLIN Joël à Mme FERREIRA-PIERRAT Maria
Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie
M. KIZILDAG Murat à M. SALÉRIO Philippe

Absents excusés :

Mme ACCILI Micheline
M. EVRARD Luc
Mme SCHILLINGER Stella
Mme ELI Emilie
M. BURGER Emmanuel

N° 25/2024

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien

Madame Nadia TRIQUET, Adjointe déléguée, demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le remboursement de frais engagés par l'US Raon à l'occasion du match de 7ème tour de la Coupe de France de football : US Raon / Metz qui s'était joué le samedi 31 octobre 2022 au stade Paul Gasser. Pour la sécurité de la manifestation, un renfort de 7 gendarmes et véhicules avait été nécessaire pour un coût de 1 844. 49 €.

Ces explications apportées,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal présent et représenté décide du remboursement à l'US Raon de la somme de 1 844.49 €. La dépense sera imputée à l'article 62878 du budget général 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,